

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2011

Le vingt neuf avril deux mil onze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 18 avril 2011.

Avis de la tenue de la présente réunion ordinaire a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 avril 2011.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

01	Monsieur BAUD Jean-François	Maire
02	Monsieur BARRAS Olivier	Adjoint
03	Madame CHOLLET Angèle, Lucette	Adjointe
04	Monsieur ARONS Emmanuel	Adjoint
05	Madame LAMAISON Josiane	Adjointe
06	Monsieur BRAGARD Stéphane	Adjoint
07	Monsieur SECHAUD Jean-François	Adjoint
08	Madame GARCIN Annie	Conseillère Municipale
09	Monsieur KORKMAZ Gürsel	Conseiller Municipal
10	Madame SONDAG Sema	Conseillère Municipale
11	Madame SERDIMET Valérie	Conseillère Municipale
12	Monsieur LAIDEVANT Charles	Conseiller Municipal
13	Monsieur JACQUIER François	Conseiller Municipal
14	Monsieur BERLY Georges	Conseiller Municipal
15	Monsieur QUETSTROEY Laurent	Conseiller Municipal
16	Madame DORCIER Emmanuelle	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

01	Madame CHUINARD Claire	Adjointe (pouvoir à Mr QUETSTROEY Laurent)
02	Madame DUFOUR Sandrine	Conseillère Municipale (pouvoir à Madame CHOLLET Lucette)
03	Madame BRANCO Silva Patricia	Conseillère Municipale (pouvoir à Madame LAMAISON Josiane)
04	Madame JACQUIER Nathalie	Conseillère Municipale (pouvoir à Mr. BAUD Jean-François)
05	Monsieur MAILLET Laurent	Conseiller Municipal (pouvoir à Mr BRAGARD Stéphane)
06	Madame CUBY Valérie	Adjointe (pouvoir à Mr Emmanuel ARONS)
07	Madame PES Catherine	Conseillère Municipale (pouvoir à Madame SONDAG Sema)

ETAIENT ABSENTS :

01	Madame FICHARD Andrée	Conseillère Municipale
02	Madame JARGEAIS Candice	Conseillère Municipale
03	Monsieur GAMIER Jean-Michel	Conseiller Municipal
04	Monsieur GELATO Tony	

Soit seize membres présents sur vingt-sept en exercice.

Secrétaire de séance : Mme SERDIMET Valérie

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point complémentaire (n° 18 : Prix de vente des anciens fauteuils de cinéma. Point accepté par le Conseil Municipal.

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation en début de séance du secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Générales. Mme SERDIMET Valérie. a été désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011 joint à la convocation de chaque élu, est approuvé à l'unanimité.

03 - DECISIONS A RENDRE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N° 1	31/03/2011 01/04/2011 05/04/2011 13/04/2011 14/04/2011 18/04/2011 19/04/2011	Urbanisme :Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles M. le Maire a renoncé à l'exercice de son Droit de Prémption en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008 (documents non communicables).
N° 2	26/03/2011	Finances : Avenant à la convention signée le 1 ^{er} mai 2009 entre la commune et l'association Familiale et Rurale de Douvaine
N° 3	26/03/2011	Finances : Avenant à la convention signée le 31 mars 2009 entre la commune et l'association Espérance Douvainoise
N° 4	26/03/2011	Finances : Avenant à la convention signée le 1 ^{er} mai 2009 entre la commune et l'association Familiale et l'Office De Tourisme
N° 5	09/03/2011	Finances : Convention de financement relative à la répartition de la subvention annuelle de la MJC du Chablais

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenus depuis le dernier conseil municipal en date du 1^{er} avril 2011.

04 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Georges Berly, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par monsieur Jean-François Baud, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 919.71
Opérations de l'exercice	4 190 691.45	5 885 358.15
TOTAUX	4 190 691.45	5 887 277.86
Résultats de clôture		1 696 586.41
Restes à réaliser	0,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	
RESULTATS DEFINITIFS		1 696 586.41

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	139 542.03
Opérations de l'exercice	2 294 991.35	2 017 934.32
TOTAUX	2 294 991.35	2 157 476.35
Résultats de clôture	137 515.00	
Restes à réaliser	764 991.00	189 880.00
TOTAUX CUMULES	902 506.00	
RESULTATS DEFINITIFS	716 626.00	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0	141 461.74
Opérations de l'exercice	6 485 682.80	7 903 292.47
TOTAUX	6 485 682.80	8 044 754.21
Résultats de clôture		1 559 071.41
Restes à réaliser	764 991.00	189 880.00
TOTAUX CUMULES	764 991.00	1 748 951.41
RESULTATS DEFINITIFS		983 960.41

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2010 du budget de la commune de Douvaine, dressé par Monsieur le receveur municipal.

06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET DE LA COMMUNE

Vu la délibération n° N°DEL20110225_06 du 25 février 2011 portant reprise anticipée des résultats 2010

Après avoir :

- approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 696 586.41 €
- pris en compte les états de restes à réaliser au 31 décembre 2010, tant en dépenses qu'en recettes, états dressés d'après la comptabilité administrative des engagements,
- constaté que ledit compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 716 626.00 €.

Le Conseil Municipal est appelé, en application de l'instruction comptable M14, à décider, sur proposition de monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

✓ Affectation, en réserves, section d'investissement, compte 1068 pour la somme de 1 696 586.41 €. Après délibération, la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité des membres présents.

07 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ZI DES NIOLETS

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Georges Berly, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean-François Baud, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :
1°-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	36 940.92	
	Section d'investissement	13 451.38	36 613.22
		+	+
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)	56 426.54	
	Section d'investissement (001)		123 155.99
		=	=
Total réalisations+reports		106 818.84	159 769.21
Restes à réaliser à reporter	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total cumulé		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	93 367.46	0
	Section d'investissement	13 451.38	159 769.21
	Total cumulé	106 818.84	159 769.21

- 2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4°-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

08 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DE LA ZI DES NIOLETS

Le conseil municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2010 de la zone industrielle des Niollets de Douvaine, dressé par Monsieur le receveur municipal.

09- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – ZI DES NIOILLETS

VU la délibération DEL20110225_05 du 25 février 2010 portant reprise anticipée des résultats 2010

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 93 367.46 € et constaté que ledit compte administratif présente un excédent d'investissement s'élevant à la somme de 146 317.83 €,

Le Conseil Municipal est appelé, en application de l'instruction comptable M14, à décider, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

⇒ **Reprise en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) de 93 367.46 €.**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010-BA CIMETIERE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Georges Berly, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean-François Baud, après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET -CA 2010

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 600	6 600
	Section d'investissement	-	6 600
		+	+
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)		
	Section d'investissement (001)	13 861.98	
		=	=
Total réalisations+reports		20 461.98	13 200.00

Restes à réaliser à reporter	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		23 100.00
	Total cumulé		23 100.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 600,00	6 600.00
	Section d'investissement	13 861.98	29 700.00
	Total cumulé	20 461.98	36 300.00

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du budget annexe cimetière de la commune de Douvaine, dressé par Monsieur le receveur municipal.

12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Georges BERLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean-François BAUD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité

:

1°-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	6 461,52	0,00
Opérations de l'exercice	496 480,94	586 564,41
<i>TOTAUX</i>	502 942,46	586 564,41
Résultats de clôture		83 621,95
Restes à réaliser	0,00	
<i>TOTAUX CUMULES</i>	0,00	83 621,95
RESULTATS DEFINITIFS		83 621,95

	INVESTISSEMENT	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	41,80
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
<i>TOTAUX</i>	0,00	41,80
Résultats de clôture		41,80
Restes à réaliser	0,00	0,00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	0,00	41,80
RESULTATS DEFINITIFS		41,80

	ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	6 419,72	
Opérations de l'exercice	496 480,94	586 564,41
<i>TOTAUX</i>	502 900,66	586 564,41
Résultats de clôture		83 663,75
Restes à réaliser	0,00	0,00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	0,00	83 663,75
RESULTATS DEFINITIFS		83 663,75

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2010 du budget annexe maison de l'enfance de la commune de Douvaine, dressé par Monsieur le receveur municipal.

14 - BUDGET MAISON DE L'ENFANCE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

VU la délibération n°DEL20110226_ du 25 février 2011 portant reprise anticipée des résultats 2010

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 83 621.95 €, et constaté que ledit compte administratif présente un excédent d'investissement s'élevant à la somme de 41.80 €,

Le Conseil Municipal est appelé, en application de l'instruction comptable M14, à décider, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

⇒ **Reprise en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 83 621.95 €.**

⇒ **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération, la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 – REDEVANCE INCITATIVE – FINANCEMENT D'UN DEUXIEME POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Le nouveau système de collecte des ordures ménagères, la redevance incitative, va être expérimentée à Douvaine dès le mois de Juin 2011.

Cette mission relève de la compétence de la Communauté de Communes du Bas Chablais qui a prévu la mise en place de conteneurs dans une zone test de Douvaine.

La commune souhaite le financement d'un 2ème point d'apport volontaire. La Communauté de Communes se chargerait de fournir les 3 conteneurs selon le marché à bons de commande et la commune se chargera du génie civil et s'engage à rembourser à la Communauté de Communes les 3 conteneurs : montant 16 802 € HT.

Mr JACQUIER s'étonne qu'avec un excédent sur le service Ordures Ménagères de 1,4 M€ la CCBC ne prenne pas en charge directement le surcout de ce deuxième point d'apport volontaire. Mr BARRAS expose que nous avons demandé du « mobilier urbain » supplémentaire ce qui n'était pas prévu. Mr JACQUIER considère que la CCBC appelle trop de fonds et qu'il est même tout à fait possible de baisser le taux de la taxe et que d'autre part les tonnages sont en baisse. Mr BARRAS ajoute qu'il et tout de même prévu 700 000 € à la CCBC pour un projet de nouvelle déchetterie sur Douvaine. En conclusion il apparait que l'on aurait davantage du proratiser le financement des points d'apports volontaires en fonction des populations.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Approuve à la majorité cette proposition ainsi que les exposés des considérations, abstention de Mr L.QUETSTROEY (pouvoir de Madame C.CHUINARD) et vote contre de Mr F.JACQUIER.

S'engage à rembourser à la Communauté de Communes du Bas Chablais le montant des 3 conteneurs soit 16 802 € HT

16 – AMENAGEMENT ET SECURISATION VOIE D'ACCES AU CLOS VERT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'obtenir des subventions de voirie permettant de réaliser des travaux de sécurisation.

La voirie d'accès au Clos vert débouche sur la RD 1005 : rue du centre et avenue de Thonon, elle dessert les nouvelles habitations du Clos vert et permet un accès direct au lieu dit « Bachelard » par le chemin Dillon ainsi qu'au Parc St Loup, avenue du bas chablais par la rue des Meurrollets.

L'implantation de cette nouvelle voie de desserte implique un aménagement de voirie avec création de trottoirs afin de renforcer la sécurité des piétons qui cheminent sur cet espace.

Il convient de délibérer sur l'engagement de la commune à réaliser les dits travaux.

Le Conseil Municipal

Après délibération et à l'unanimité

◇ s'engage à réaliser les travaux de la voie d'accès au Clos Vert, montant 30 550 € HT
◇ sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2011.
donne pouvoir à monsieur le maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération, les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice 2011.

17a – FIXATION ET MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS DE LA COMMUNE – ANNEE 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adapter les tarifs communaux.

Il propose, à cet effet, à l'assemblée de délibérer et fixer les tarifs communaux pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs communaux figurant dans le tableau annexé au présent compte rendu pour l'année 2011.

17b – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES ANCIENS FAUTEUILS DE LA SALLE DE CINEMA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la rénovation de la salle du cinéma à Douvaine, tous les fauteuils ont été changés. Il propose de fixer un prix de vente unitaire des anciens fauteuils susceptibles d'intéresser un tiers.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer à 30 € le prix de vente unitaire des anciens fauteuils de la salle de cinéma à Douvaine.

18 – ADOPTION DU REGLEMENT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Point ajourné en séance.

18a – ANNULATION DU TITRE DE DROIT DE PLACE – MAISON DE LA PRESSE

Monsieur le Maire nous informe qu'un titre de recette n°4 du 28 mars 2011 a été établi à l'encontre de la maison de la Presse de Douvaine pour un montant de 136 € correspondant au droit de place terrasse de l'année 2011 (16m²*8.50 €) conformément à la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2010.

Il convient de délibérer afin d'annuler ce titre pour le motif suivant : la maison de la presse ne déploie pas de terrasse au sens de la délibération du 26/02/2010.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'annulation du titre n°111 du 28 mars 2011 d'un montant de 136.00 € établi à l'encontre de la Maison de la Presse de Douvaine.

19 - INTERCOMMUNALITE

Forum des Maires, des élus, et des personnels communaux ; des conférences techniques sont prévues, le détail du programme sera fourni prochainement.

Avenir des Intercommunalités : Le préfet propose un périmètre d'agglomération qui comprenne Thonon – CCBC et CC des Collines du Léman.

En observant la carte dressée par l'Etat on s'aperçoit qu'elle maintient ailleurs de petites communautés.

Par ailleurs que le schéma qui ne prend pas en compte l'aire urbaine THONON – EVIAN – PUBLIER ne permet pas et ne prend pas en compte la dissolution de nombre de syndicats (SIBAT, SERTE, SIAC,...) ;

La CCBC à plus de 40 ans d'existence, à travers le SIVOM et elle est financièrement stable ; aucune étude ne vient démontrer des difficultés à rester intégré ensemble et à accueillir FESSY – LULLY et BRENTHONNE. Le nombre d'habitants de l'espace communautaire s'élève à plus de 30 000 ce qui est une taille reconnue utile pour l'exercice de compétences communautaires.

Cela pose également la question des compétences qui n'est absolument pas abordée à ce stade et plus crûment le devenir du site de Thénières qui vient de faire l'objet d'une réflexion.

Le Maire conclut en exposant qu'il faut maintenir le fait que les élus soient présents autour de la table et maintenir la proximité.

En outre qu'il ne sera pas possible de prendre des décisions à environ 60 délégués ; toutes les communes ne pourront pas être représentées en réunion de bureau.

Enfin aucune étude sérieuse n'a été menée et la question des compétences et des aspects financiers n'a pas été abordée. Le 18 mai une rencontre entre délégués de la CCBC est prévue.

L'agglomération doit se créer avec une taille raisonnable et non pas à 25, il faut d'abord apprendre à travailler ensemble avec un groupe de communes dans un périmètre plus modeste.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

Assainissement : Les travaux relatifs au groupe scolaire vont intervenir pendant les grandes vacances scolaires.

Transport à la demande : cherté du dispositif pour les finances publiques ; règlement strict à appliquer afin d'éviter les abus.

Piscine Intercommunale : Réflexion en cours – demande d'une étude sérieuse auprès de la CCBC.

15 – INFORMATIONS et QUESTIONS ORALES :

Dexia / Assurance du personnel : Les rectifications demandées à Dexia Sofcap via le CDG ont été acceptées : économie pour la collectivité sur les exercices 2010 et principalement 2011, 20 000 € environ.

Feux tricolores : Une réparation d'urgence s'impose ; une consultation dans le cadre d'un marché publics pour un nouveau système doit intervenir.

Réunion groupe scolaire : le 16 mai à 14 h.

Projet d'implantation d'un garage Zone des Esserts sur 1200 M2 de SHON, beau bâtiment, très fonctionnel, doté des enseignes Peugeot et Citroën.

Millésime : permis déposé ; signatures en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 H 50.

Mise en place d'un atelier social intergénérationnel par Sema SONDAG ; lui transmettre récupération de tout type d'ustensiles de cuisine.

A DOUVAINE, le 6 mai 2011

La secrétaire de séance,
Valérie SERDIMET

Le Maire
Jean-François BAUD